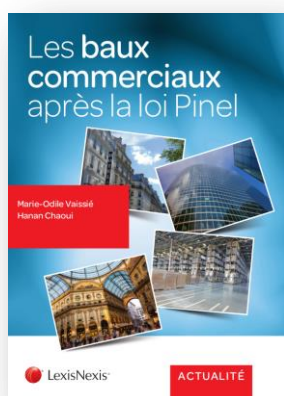


## LexisNexis publie Les baux commerciaux après la loi Pinel

*Commerces, bureaux, locaux industriels, hôtels, centres commerciaux, entrepôts... : quels statuts après la loi Pinel ?*

LexisNexis, éditeur juridique de référence, publie un ouvrage d'actualité afin de permettre aux professionnels du droit d'appréhender avec prudence les changements issus de la loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, dite « Loi Pinel ».



Pratique et synthétique, il a été conçu pour faire évoluer les réflexes et habitudes de négociation et de rédaction qui prévalaient précédemment et de limiter l'insécurité juridique créée par un texte souvent imprécis.

Préfacé par Joël Monéger, expert en droit privé et consultant sur les questions de "baux commerciaux", cet ouvrage présente le texte de **la réforme issue de la loi Pinel telle qu'elle est déjà modifiée par la loi Macron**, en cernant ses difficultés d'interprétation et en proposant des solutions pragmatiques. Il s'adresse aux différents intervenants (praticiens du droit, étudiants...) amenés à étudier, négocier ou conclure un bail commercial.

### LES AUTEURS

Avocat associée au cabinet Lefèvre Pelletier & associés, **Marie-Odile Vaissé**, qui a fait partie du groupe de travail missionné en 2003 par M. Dominique Perben afin de proposer une modernisation du régime juridique des baux commerciaux et professionnels, a enseigné le droit des baux commerciaux au sein du master 2 Droit immobilier et de la construction de l'université Panthéon-Assas (Paris II) jusqu'en 2012.

Avocat conseil au cabinet Lefèvre Pelletier & associés, **Hanan Chaoui**, docteur en droit, enseigne le droit des baux commerciaux au sein du master 2 Droit immobilier et de la construction de l'université Panthéon-Assas (Paris II) depuis 2013.

**Les baux commerciaux après la loi Pinel – Collection Actualité – ISBN 78-2-7110-2372-1 - en librairie depuis le 25 septembre 2015 – 178 pages- 29€**

Sur notre boutique en ligne :

<http://boutique.lexisnexis.fr/4892-les-baux-commerciaux-apres-la-loi-pinel/>

### La « Loi Pinel »

Le statut des baux commerciaux (issu du décret du 30 septembre 1953 et modifié à de nombreuses reprises depuis) a profondément été transformé par la loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, dite « Loi Pinel ».

Cette loi, visant initialement à favoriser les artisans et commerçants, comportant de nombreux volets (les très petites entreprises, l'aménagement commercial, les juridictions consulaires ou encore l'utilisation du domaine public), modifie le statut des baux commerciaux dans sa globalité : modification des règles relatives à la durée du bail, réglementation impérative des charges et impôts facturables au preneur, limitation des augmentations de loyers créant l'improbable « plafonnement du déplafonnement », renforcement des sanctions en cas de contravention à l'ordre public...



*Pour illustrer vos articles, tous les visuels de nos codes et ouvrages sont disponibles sur la photothèque LexisNexis en cliquant [ICI](#)*

**À propos de LexisNexis® en France – [www.lexisnexis.fr](http://www.lexisnexis.fr)**

Editeur juridique de référence, LexisNexis est un acteur majeur dans les services d'information et les solutions de gestion pour les professionnels. L'entreprise s'appuie sur une expertise éditoriale centenaire et sur une technologie de pointe pour apporter aux professionnels une vaste gamme de produits et services réputés : Lexis 360®, la gamme Poly, JurisClasseur, D.O, etc.

Twitter [@LexisNexisFr](https://twitter.com/LexisNexisFr) - Facebook LexisNexis